

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 4 MAI 2026 À 19 H 30 À L'HÔTEL DE VILLE.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Serge-Paul Jean et Ghislain Gagné.

Sont absents : Les conseillers Danny Roy et Stéphane-Alexandre Blais.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière.

2026-05-04-01 Ouverture de la séance

2026-05-04-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2026-05-04-03 Adoption du dernier procès-verbal

2026-05-04-03.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Gagné et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026 soit adopté.

2026-05-04-04 Liste des déboursés du mois d'avril

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Serge-Paul Jean et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 121 237,21 \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

2026-05-04-05 Correspondance (dons)

La greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 13 avril 2026. Le président résume les communications ayant un intérêt public.

2026-05-04-05.1 Dons et abonnements

Tourisme Gaspésie

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité renouvelle son adhésion à titre de membre à Tourisme Gaspésie pour un montant de 595,60 \$, taxes en sus.

SADC Baie-des-Chaleurs

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagné et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité de Saint-Siméon adhère à la Société d'aide au développement de la collectivité de Baie-des-Chaleurs (SADC) pour un montant de 50 \$.

Gala des finissantes et finissants 2025-2026

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que deux bourses de 100 \$ soient versées à une finissante ou un finissant de l'école aux Quatre-Vents, lors du gala du 19 juin prochain.

Télévision communautaire TÉLÉVAG

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagné et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité renouvelle son adhésion à la télévision communautaire TÉLÉVAG pour un montant de 50 \$.

Tournoi de pêche de Saint-Siméon

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 10 000 \$ soit versé au Tournoi de pêche de Saint-Siméon en guise de partenariat pour la 61^e édition de l'événement.

2026-05-04-06 Règlement numéro 539-26 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 315 000 \$ qui sera réalisé le 19 mai 2026

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Saint-Siméon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 315 000 \$ qui sera réalisé le 19 mai 2026, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de \$
539-26	315 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 539-26, la Municipalité de la paroisse de Saint-Siméon souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 mai 2026;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 mai et le 19 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027	26 000 \$
2028	27 100 \$
2029	28 200 \$
2030	29 400 \$
2031	30 700 \$ (à payer en 2031)
2031	173 600 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 539-26 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 mai 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**2026-05-04-07 Asphaltage d'une portion du boulevard Perron Est
Acceptation de la soumission**

CONSIDÉRANT QUE le 28 avril 2025, un bris d'aqueduc est survenu sur le territoire de la Municipalité, nécessitant une intervention urgente afin d'assurer la continuité du service d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les travaux correctifs ont dû être réalisés dans l'emprise de la route 132, laquelle relève de la compétence du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT les exigences du MTQ lors d'interventions sur la route 132;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue d'Eurovia Québec Construction Inc. pour la réalisation de travaux d'asphaltage d'une portion de la route 132, endommagée lors des travaux du 28 avril 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Gagné et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) la soumission reçue d'Eurovia Québec Construction Inc. pour la réalisation des travaux d'asphaltage d'une portion de la route 132, à la hauteur du 201, boulevard Perron Est, conformément aux termes de la proposition déposée le 27 mars 2026, au montant de 15 000 \$ (taxes en sus).

2026-05-04-08 Approbation du budget RAM demandé par l'OMH pour le HLM

ATTENDU le budget RAM déposé par l'OMH pour le projet d'installation d'échangeurs d'air au HLM, au montant de 80 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité doit payer 10 % de ce montant, soit 8 000 \$;

ATTENDU QUE la SHQ ne demande aucun frais de la part de la Municipalité pour les plans et devis nécessaires à l'installation qui s'élèvent à 12 000 \$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter le budget RAM soumis par l'Office municipal d'habitation de Saint-Siméon. La contribution municipale se chiffre à 8 000 \$.

**2026-05-04-09 Adoption du Règlement numéro 543-26
Édictant le code d'éthique et de déontologie des élus et élues municipaux**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte le Règlement numéro 543-26, édictant le code d'éthique et de déontologie des élus et élues municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 avril 2026 et qu'un projet dudit règlement a été présenté lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus et élues municipaux, lequel est identifié sous le numéro 543-26 et inscrit au livre des règlements.

2026-05-04-10 Appui au comité du Tournoi de pêche dans le cadre de deux demandes de subvention à la MRC de Bonaventure

ATTENDU QUE le Tournoi de pêche constitue un événement rassembleur, contribuant de manière significative au dynamisme de la communauté;

ATTENDU QUE le comité organisateur souhaite améliorer la sécurité, la qualité des installations et l'expérience globale des participants et du public;

ATTENDU QUE le comité du Tournoi de pêche désire déposer deux demandes de subvention à la MRC de Bonaventure afin de soutenir l'organisation de l'événement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE le conseil appuie officiellement la demande de subvention déposée à la MRC de Bonaventure pour l'acquisition d'équipements, tels que clôtures de sécurité, haut-parleurs extérieurs pour la musique, système d'éclairage pour les spectacles, walkie-talkie pour la sécurité et matériel Internet pour l'utilisation d'un système TPV lors du Tournoi de pêche;

QUE le conseil appuie officiellement la demande de subvention visant à financer la participation des groupes musicaux dans le cadre de la 61^e édition du Tournoi de pêche.

2026-05-04-11 Autres sujets

Aucun autre sujet traité.

2026-05-04-12 Période de questions

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Quatre (4) personnes étaient présentes.

2026-05-04-13 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Ghislain Gagné propose la levée de la séance, il est 20 h 10.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale